

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat en anthropologie

Faculté des sciences sociales

Conseil universitaire du 3 février 2026

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (B.A.), de maîtrise (M.A.) et de doctorat (Ph. D.) en anthropologie sont rattachés à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département d'anthropologie.

Le baccalauréat permet d'appréhender le monde et ses multiples réalités en étudiant les sociétés et les cultures contemporaines dans leurs spécificités et leurs évolutions. La maîtrise recherche offre une formation en anthropologie sociale et culturelle qui permet d'aller sur le terrain pour étudier des phénomènes socioculturels. Le doctorat permet d'explorer la diversité des sociétés et des cultures et d'alimenter une réflexion approfondie sur les enjeux contemporains.

Le baccalauréat et le doctorat comptent 90 crédits, alors que la maîtrise en compte 45. À la session d'hiver 2025, 101 personnes étaient inscrites au baccalauréat en anthropologie, 45 à la maîtrise et 35 au doctorat. Le baccalauréat fait ici l'objet d'une troisième évaluation, la dernière remontant à 2016 (CU-2016-138), après une première évaluation en 2004 (CU-2004-106). Il s'agit de la quatrième évaluation de la maîtrise et du doctorat, la dernière remontant aussi à 2016 (CU-2016-138), après des évaluations en 2005 (CU-2005-98) et en 1995 (CU-95-176).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'automne 2024, dix consultations auprès des personnes concernées par les programmes. Les directions des programmes ont déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en février 2025. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université Concordia et de l'Université Carleton. Les spécialistes ont effectué une visite à l'Université Laval en mars 2025 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leurs rapports d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en anthropologie sont pertinents et de qualité. Parmi les principales forces des programmes, le CIEP note l'expertise diversifiée et complémentaire, la passion et la disponibilité du corps professoral et enseignant, de même que le climat d'étude et la dynamique entre les personnes étudiantes et membres du corps professoral et enseignant. Les programmes sont renommés et se distinguent par leur spécificité en anthropologie sociale et culturelle, en anthropologie multimodale et en études autochtones notamment, soutenue par le Laboratoire d'anthropologie multimodale (LAM) et l'environnement scientifique riche, interdisciplinaire et diversifié.

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_périodique_des_programmes_de_formation_de_l_Université_Laval.pdf

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les principales recommandations, outre la mise en conformité règlementaire des objectifs et de la composition du baccalauréat, il conviendra de retirer la scolarité préparatoire en cas de cote de rendement au collégial inférieure à 22, en soutenant autrement la réussite étudiante, de limiter la redondance entre les cours obligatoires, particulièrement en méthodologie, de rationaliser les cours à option et de diffuser les options de cheminement. Aux cycles supérieurs, il s'agira de bonifier les objectifs des programmes et d'actualiser l'information relative à l'admission ainsi que de s'assurer de la conformité règlementaire du volet rétrospectif de l'examen de doctorat. Il importera aussi d'informer adéquatement l'ensemble des étudiantes et étudiants des professions et employeurs potentiels.

Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- L'expertise diversifiée et complémentaire, la passion et la disponibilité du corps professoral et enseignant ayant à cœur la réussite étudiante;
- Les hauts taux de satisfaction des personnes étudiantes et diplômées à l'égard de la formation;
- La renommée des programmes et leur spécificité distinctive en anthropologie sociale et culturelle, en anthropologie multimodale et en études autochtones notamment;
- L'environnement scientifique riche, interdisciplinaire et diversifié;
- L'activité de formation pratique au baccalauréat permettant aux personnes étudiantes d'expérimenter le métier d'anthropologue;
- Le climat d'étude et la dynamique entre les personnes étudiantes et les membres du corps professoral et enseignant soutenue par l'association étudiante, le Département et la Faculté;
- Le dynamisme des comités de programme et les activités de soutien offertes aux personnes étudiantes;
- La qualité de l'encadrement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs;
- Le Laboratoire d'anthropologie multimodale (LAM) et son équipement technologique.

RECOMMANDATIONS²

Recommandations relatives au programme de baccalauréat

- R3** Que l'on retire la scolarité préparatoire imposée aux candidates et candidats dont la cote de rendement au collégial est inférieure à 22 et que l'on mette en place des mesures pour favoriser la réussite des personnes étudiantes de première année au baccalauréat.
- R4** Que l'on diminue les redondances dans les cours obligatoires, particulièrement en méthodologie, que l'on rationalise les cours à option et que l'on diffuse adéquatement les options de cheminement auprès des personnes étudiantes.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

Recommandations relatives à l'ensemble des programmes

- R6** Que l'on s'assure d'informer adéquatement l'ensemble des personnes étudiantes des professions et employeurs potentiels et celles de deuxième cycle de la possibilité d'accélération des études.

Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

- R1** Que l'on s'assure que les objectifs et la composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.
- R2** Que l'on bonifie les objectifs des programmes des cycles supérieurs et que l'on actualise l'information sur le processus d'admission à la lumière du Règlement des études.
- R5** Que l'on s'assure que le volet rétrospectif de l'examen de doctorat est conforme au Règlement des études.
- R7** Que l'on respecte la composition paritaire des comités de programme.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on mette davantage en valeur les compétences des personnes diplômées en anthropologie auprès d'employeurs potentiels de différents secteurs.
- S2** Que l'on s'assure que l'ensemble des personnes étudiantes des cycles supérieurs ont accès à des occasions de communication scientifique et de réseautage scientifique et professionnel.
- S3** Que l'on s'assure d'informer adéquatement et au bon moment l'ensemble des personnes candidates et étudiantes du soutien financier disponible, incluant les possibilités d'assistanat d'enseignement et de recherche.

**PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE DONNANT SUITE À L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT,
DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN ANTHROPOLOGIE**

Faculté des sciences sociales

21 janvier 2026

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R1 QUE L'ON S'ASSURE QUE LES OBJECTIFS ET LA COMPOSITION DU BACCALAURÉAT SONT CONFORMES AUX ARTICLES 2.11 ET 2.12 DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.							
A-1.1	Bonifier, avec l'aide d'une conseillère ou d'un conseiller en pédagogie universitaire, les objectifs du baccalauréat en anthropologie pour y intégrer les compétences générales des programmes de premier cycle, en conformité à l'article 2.11 du Règlement des études.	H-2026	Direction de programme	Conformité au Règlement des études et publication des objectifs révisés sur le site web de l'Université pour A26.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.2	Harmoniser les objectifs du baccalauréat avec un profil de sortie mis à jour.	H-2026	Direction de programme	Version révisée du profil de sortie du programme.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.3	S'assurer que les activités obligatoires du baccalauréat en anthropologie sont en adéquation avec les objectifs du programme et les réviser si besoin.	H-2026	Direction de programme	Développement d'une grille de concordance.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.4	S'assurer que l'exigence linguistique de diplomation est adaptée aux objectifs de formation du baccalauréat en anthropologie et respecte l'article 2.11 du Règlement des études et la réviser, si besoin.	H-2026	Direction de programme	Conformité au Règlement des études.			RÉSERVÉ CISPAD
R2 QUE L'ON BONIFIE LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES DES CYCLES SUPÉRIEURS ET QUE L'ON ACTUALISE L'INFORMATION SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION À LA LUMIÈRE DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.							
A-2.1	Bonifier, avec l'aide d'une conseillère ou d'un conseiller en pédagogie universitaire, les objectifs de la maîtrise en anthropologie à la lumière des compétences générales énumérées pour les programmes de maîtrise recherche, en conformité à l'article 2.19 du Règlement des études.	A-2026	Direction de programme	Conformité au Règlement des études et publication des objectifs révisés sur le site web de l'Université pour A26.			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.2	Bonifier, avec l'aide d'une conseillère ou d'un conseiller en pédagogie universitaire, les objectifs du doctorat en anthropologie à la lumière des compétences générales énumérées pour les programmes de doctorat, en conformité à l'article 2.21 du Règlement des études.	A-2026	Direction de programme	Conformité au Règlement des études et publication des objectifs révisés sur le site web de l'Université pour A26.			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.3	Actualiser l'information sur le processus d'admission à la maîtrise et au doctorat dans les descriptions officielles concernant l'admission sur nos sites.	A-2026	Direction de programme	Conformité au Règlement des études (articles 2.19 et 2.21) et publication sur le site web de l'Université pour A26.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R3 QUE L'ON RETIRE LA SCALARITÉ PRÉPARATOIRE IMPOSÉE AUX CANDIDATES ET CANDIDATS DONT LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL EST INFÉRIEURE À 22 ET QUE L'ON METTE EN PLACE DES MESURES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DES PERSONNES ÉTUDIANTES DE PREMIÈRE ANNÉE AU BACCALAURÉAT.							
A-3.1	Retirer les cours compensateurs préuniversitaires de la scalarité préparatoire exigée pour les candidatures ayant une cote de rendement au collégial (CRC) inférieure à 22.	H-2026	Direction de programme	Retrait des cours compensateurs préuniversitaires.			RÉSERVÉ CISPAD
A-3.2	Identifier, avec l'aide d'une conseillère ou d'un conseiller en gestion des études, les personnes étudiantes éprouvant plus de difficultés et leur proposer des ressources et services d'appui à la réussite disponibles au Département, à la Faculté et à l'Université.	H-2026	Direction de programme Vice-doyen aux études	Hausse de l'utilisation des services d'appui à la réussite de la Faculté. Taux de persévérance.			RÉSERVÉ CISPAD
R4 QUE L'ON DIMINUE LES REDONDANCES DANS LES COURS OBLIGATOIRES, PARTICULIÈREMENT EN MÉTHODOLOGIE, QUE L'ON RATIONALISE LES COURS À OPTION ET QUE L'ON DIFFUSE ADÉQUATEMENT LES OPTIONS DE CHEMINEMENT AUPRÈS DES PERSONNES ÉTUDIANTES.							
A-4.1	Analyser les plans de cours obligatoires afin de repérer et de réduire les redondances de contenu des cours de théorie et de méthodologie.	H-2026	Direction de programme Professeurs qui offrent des blocs de cours de théorie de méthodologie	Réduction de redondances dans ces deux blocs de cours. Optimisation de leur contenu.			RÉSERVÉ CISPAD
A-4.2	Actualiser l'offre de cours à option au baccalauréat en anthropologie pour mieux cibler les objectifs du programme.	H-2026	Direction de programme	Mise à jour de l'offre de cours sur le site de l'Université Laval pour A26.			RÉSERVÉ CISPAD
A-4.3	Identifier et regrouper les cours d'une même thématique ou d'orientation partagée pour identifier des possibilités de cheminements cohérents et spécialisés.	H-2026	Direction de programme	Hausse de la cohérence du cheminement des personnes étudiantes.			RÉSERVÉ CISPAD
A-4.4	Bonifier et maintenir à jour les descriptions des concentrations et les options de cheminement s'offrant aux personnes étudiantes du baccalauréat en anthropologie, sur le site de programme et lors des activités d'accueil.	H-2026	Direction de programme	Options de cheminement à jour sur le site du Département incluant, si possible, les cours offerts dans les trois prochaines années.			RÉSERVÉ CISPAD
R5 QUE L'ON S'ASSURE QUE LE VOLET RÉTROSPECTIF DE L'EXAMEN DE DOCTORAT EST CONFORME AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.							
A-5.1	Reformuler la description des deux cours préparatoires à l'Examen de doctorat « Synthèse théorique », « Synthèse ethnographique ») et reformuler la description de l'Examen de doctorat (qui inclut l'examen rétrospectif et prospectif).	A-2026	Direction de programme	Mise à jour des descriptifs de ces deux cours et de cet examen, sur le site de l'Université et dans le guide de cheminement au doctorat.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R6 QUE L'ON S'ASSURE D'INFORMER ADÉQUATEMENT L'ENSEMBLE DES PERSONNES ÉTUDIANTES DES PROFESSIONS ET EMPLOYEURS POTENTIELS ET CELLES DE DEUXIÈME CYCLE DE LA POSSIBILITÉ D'ACCÉLÉRATION DES ÉTUDES.							
A-6.1	Faire une analyse des débouchés professionnels à la suite d'un baccalauréat en anthropologie, avec l'aide de la conseillère en emploi du Service du développement professionnel.	A-2026	Direction de programme	Tenue d'une activité pour les personnes étudiantes.			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.2	Organiser, une fois par année, une séance d'information sur les débouchés professionnels dans le domaine, avec le Service de développement professionnel, pour les personnes étudiantes à la maîtrise et au doctorat. Transmettre aux personnes étudiantes les informations sur les professions et les employeurs potentiels.	A-2026	Direction de programme	Tenue d'une activité pour les personnes étudiantes.			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.3	Mieux informer des possibilités du passage accéléré au doctorat en reformulant la description de ce cheminement particulier sur le site web de l'Université et dans les guides de cheminement à la maîtrise et au doctorat.	H-2026	Direction de programme	Mise à jour du site de l'Université et des guides de cheminement. Augmentation du nombre de passages accélérés au doctorat.			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.4	Bonifier la section des sites web des programmes et du site web institutionnel portant sur les perspectives d'emploi après les études de maîtrise et de doctorat; mettre à jour la page web du Département « Des emplois pour des anthropologues ».	A-2026	Direction de programme	Mise à jour du site officiel de l'Université Laval et de la page « Des emplois pour des anthropologues ».			RÉSERVÉ CISPAD
R7 QUE L'ON RESPECTE LA COMPOSITION PARITAIRE DES COMITÉS DE PROGRAMME.							
A-7.1	S'assurer que chaque comité de programme est composé de deux personnes étudiantes ayant droit de vote.	H-2026	Direction de programme	Conformité au Règlement des études, article 1.35.			RÉSERVÉ CISPAD
S1 QUE L'ON METTE DAVANTAGE EN VALEUR LES COMPÉTENCES DES PERSONNES DIPLOMÉES EN ANTHROPOLOGIE AUPRÈS D'EMPLOYEURS POTENTIELS DE DIFFÉRENTS SECTEURS.							
AS-1.1	Valoriser les possibilités de stages dans les programmes auprès des personnes étudiantes au baccalauréat ainsi qu'aux cycles supérieurs, permettant de faire connaître le profil et les compétences des personnes étudiantes en anthropologie auprès des employeurs.	H-2026	Direction de programme	Nombre de stages réalisés aux trois cycles d'études.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-1.2	Poursuivre les consultations avec des membres du corps professoral qui offrent les cours obligatoires afin d'intégrer des activités professionnalisantes dans le cadre des formations pratiques (ex. conférenciers invités, colloque sous forme d'affiches).	H-2026	Direction de programme Corps professoral	Intégration, dans des cours obligatoires, d'activités professionnalisantes, tout au long du cheminement au baccalauréat.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
AS-1.3	Valoriser les possibilités de stages dans les programmes en offrant des séances d'information animées par la conseillère en emploi du Service du développement professionnel pour connaître les opportunités de stage et de développement professionnel en anthropologie.	H-2026	Direction de programme et Service de développement professionnel	Tenue d'activités professionnalisantes destinées aux personnes étudiantes.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-1.4	Inviter des personnes des milieux professionnels pour témoigner des aspects concrets de leur métier d'anthropologue dans des cours.	H-2026	Corps professoral Direction de programme	Présence de personnes des milieux professionnels dans les cours.			RÉSERVÉ CISPAD

S2 QUE L'ON S'ASSURE QUE L'ENSEMBLE DES PERSONNES ÉTUDIANTES DES CYCLES SUPÉRIEURS ONT ACCÈS À DES OCCASIONS DE COMMUNICATION SCIENTIFIQUE ET DE RÉSEAUTAGE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL.

AS-2.1	Soutenir l'organisation du colloque étudiant et suggérer des pistes pour pérenniser le colloque; encourager les personnes étudiantes à participer aux activités mettant de l'avant la recherche étudiante. <i>Le colloque étudiant permet aux personnes étudiantes de 2^e et 3^e cycles de présenter leurs travaux de recherche à leurs pairs et aux membres du corps professoral.</i>	H-2026	Direction de programme AEEA	Tenue d'un colloque étudiant une fois par année ou aux deux ans.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.2	Préciser, dans le guide de cheminement, les possibilités de publication des examens de synthèse, avec consultation de la direction de recherche et informer sur les possibilités avec l'Anthropo(b)logue.	H-2026	Direction de programme	Modification dans le guide de cheminement.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.3	Offrir davantage d'opportunités de réseautage scientifique à travers les relations que détient la direction de recherche avec des partenaires externes et par une mobilisation du Laboratoire d'anthropologie multimodale afin d'inviter des acteurs de milieux professionnels non académiques.	H-2026	Directions de recherche	Rencontres optionnelles organisées par le Département et le LAM.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.4	Encourager les personnes étudiantes à participer aux activités d'appui à la rédaction organisées sur le campus et par les différents centres de recherche (FSS, Thésez-vous, etc.), aux activités de formation sur la communication et la rédaction d'articles scientifiques offertes par la FESP et le Département d'anthropologie.	A-2026	Direction de programme	Participation des personnes étudiantes aux activités professionnalisantes.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.5	Organiser des ateliers optionnels ou intégrés aux cours portant sur les emplois post-diplomation, la communication aux colloques et les publications.	A-2026	Direction de programme Professeurs qui vont donner un atelier	Participation des personnes étudiantes aux ateliers.			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
S3 QUE L'ON S'ASSURE D'INFORMER ADÉQUATEMENT ET AU BON MOMENT L'ENSEMBLE DES PERSONNES CANDIDATES ET ÉTUDIANTES DU SOUTIEN FINANCIER DISPONIBLE, INCLUANT LES POSSIBILITÉS D'ASSISTANAT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE.							
AS-3.1	Transmettre l'information sur le soutien financier lors de la séance d'accueil et l'inscrire au Guide de cheminement et, pour les cycles supérieurs, dans le Plan de collaboration.	H-2026	Direction du Département Direction de recherche	Mention lors de la séance d'accueil, dans le Guide de cheminement et dans le Plan de collaboration.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-3.2	Envoyer, par courriel, les offres d'emploi pour assistanat.	H-2026	Direction du Département Direction de recherche	Envoi de courriels.			RÉSERVÉ CISPAD
AS-3.3	Veiller à ce que les contrats éventuels de la direction de recherche soient inscrits au Plan de collaboration chaque année.	H-2026	Direction du Département Direction de recherche	Mention dans le Plan de collaboration.			RÉSERVÉ CISPAD